

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER MÉTROPOLITAIN DE LA
RUE DE LA PAGODE DÉSAFFECTÉE À MARSEILLE, 15ÈME
ARRONDISSEMENT.**

Dans les années 1970, les 1386 logements sociaux de la Savine ont été réalisés sur un plateau isolé.

Depuis, ce secteur fait l'objet d'un vaste projet de rénovation urbaine lancé il y a quelques années. Il prévoit, entre autres, de créer, en contrebas du plateau, une centralité au contact du Vallon des Tuves avec un programme de construction d'environ 60 logements sociaux avec des locaux commerciaux en rez-de chaussée et l'aménagement du terminal du Bus à Haut Niveau de Service, reliant Bougainville à Saint-Antoine.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de déclasser la partie désaffectée de la rue de la Pagode qui est un cheminement pédestre qui disparaît dans la végétation et une sur largeur de la partie basse également désaffectée

Après son déclassement, cette emprise désaffectée sera versée dans le domaine privé de la Métropole puis cédée à la SOLEAM.

Il a donc été décidé de déclasser du domaine public routier métropolitain les portions désaffectées de la rue de la Pagode et fermées à la circulation publique. Ce déclassement ne requiert pas d'enquête publique.

La superficie totale à déclasser est de 760 mètres carrés environ, portées sur le plan de déclassement joint.

Conformément au Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une voie est dispensé d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

En conséquence, il convient de déclasser du domaine public routier métropolitain les parties de la rue de la Pagode qui ne sont plus accessibles à la circulation.

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 19 Décembre 2019

12449

■ Déclassement du domaine public routier métropolitain de la rue de la Pagode désaffectée à Marseille, 15^{ème} arrondissement.

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le secteur de la Savine, situé dans le quartier des Borels dans le 15^{ème} arrondissement, fait l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine pour améliorer l'habitat, la voirie et les équipements publics.

C'est un territoire prioritaire de la politique de la ville qui comporte environ 780 logements pour 2500 habitants.

Cette opération d'aménagement a été concédée à la Soleam par la Ville de Marseille. Cette concession a fait l'objet d'un avenant du 3 juin 2016 substituant la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Ville de Marseille.

Le programme d'aménagement du secteur bas de la Savine doit venir compléter la recomposition urbaine de l'entrée de quartier par la création d'une nouvelle centralité comprenant logements sociaux et logements en accession, des commerces en pied d'immeubles, s'articulant autour d'espaces publics requalifiés, ainsi que la création du terminal du Bus à Haut Niveau de Service, reliant Bougainville à St-Antoine.

Dans la zone située entre le chemin du Vallon des Tuves, le boulevard de la Savine et la rue de la Pagode, le projet d'aménagement prévoit la construction d'environ 60 logements pour une surface de plancher de 4700 m² ainsi que 530 m² de locaux commerciaux en rez-de-chaussée (côté chemin du Vallon des Tuves), pour lesquels sont prévus des commerces de proximité et un local service/associatif.

Actuellement, la rue de la Pagode comporte deux parties :

- sa partie haute, positionnée Nord-Sud, est un cheminement pédestre qui n'a jamais été ni aménagé, ni entretenu. Depuis de nombreuses années, il est barré par des enrochements et aujourd'hui, il a

quasiment disparu dans la végétation. L'ancien tracé du sentier se situe désormais derrière les clôtures du terrain à bâtir.

- sa partie basse, orientée Est-ouest, desservait des bâtiments situés dans la zone du projet immobilier et qui sont maintenant démolis ou condamnés.

Sur cette partie basse, une aire de retournement a été prévue par la Soleam.

La réalisation de cette opération immobilière et des aménagements publics nécessitent le déclassement du domaine public routier métropolitain du sentier désaffecté depuis de nombreuses années et d'une sur largeur de chaussée issue de la partie basse de la rue de la Pagode.

Conformément au Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une voie est dispensé d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La superficie totale à déclasser est de 760 m² environ, portée sur le plan de déclassement joint.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le programme de rénovation urbaine sur le secteur Savine Tuves.
- La désaffectation de la rue de la Pagode pour sa partie concernée.

Délibère

Article 1 :

Est constaté la désaffectation d'une portion de la rue de la Pagode -quartier Les Borels- à Marseille 15^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Est approuvé le déclassement du domaine public routier métropolitain de la portion désaffectée de la rue de et d'une sur largeur de chaussée pour une superficie totale de 760 m² environ dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille.

Article 3 :

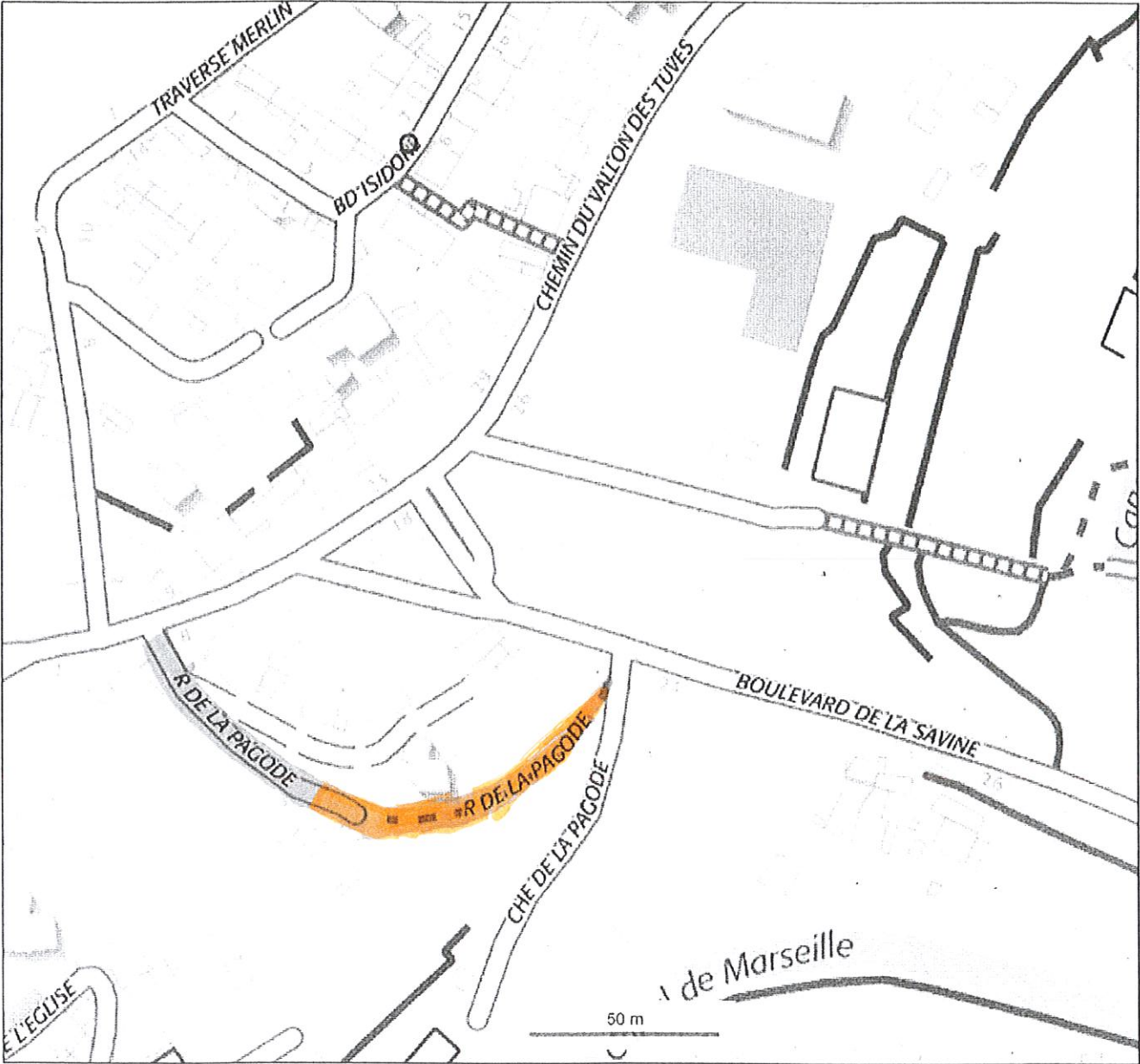
En tant que de besoin, tous les pouvoirs sont conférés à Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant pour satisfaire aux formalités de publicité foncière.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC



PLAN DE SITUATION



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/ pour informations légales

Longitude : 5° 21' 55" E
Latitude : 43° 22' 05" N

Déclassement de la rue de la Pagode désaffectée- Quartier les Borels - 13015 Marseille



Echelle : 1 / 500

Parcelle 898 10004
Surface à déclasser
760 m² Env

DIRECTION DE POLE VOIRIE ESPACE PUBLIC
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
2 Allée de la Voirie
13014 Marseille
Tél : 04 95 09 56 04

25 / 09 / 2019

Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés